

# C'ÉTAIT L'UNE DES CIBLES PRIORITAIRES D'INTERPOL, D'EUROPOL ET DU FBI : LES AVEUX DU CÁNTONNIER PEDOCRIMINEL

> Karl Zéro

On ne savait rien de « Kali », sinon qu'il s'exprimait uniquement en anglais et administrait lui-même plusieurs sites pédopornographiques, (*Childapriorrychat, Ultimate, Kidsworld...*) permettant ainsi à des dizaines de milliers d'internautes du monde entier d'échanger des photos et des vidéos illícites de viols d'enfants, y compris des bébés. On était alors à des années-lumière d'imaginer qu'en pistant ce monstre du Darknet, on tomberait sur un Français moyen, un « monsieur Tout-le-monde » banal à pleurer, père et époux tranquille dans un petit pavillon de Gironde, dans l'Entre-deux-Mers... Chronologie d'une enquête rondement menée par les membres de l'OCRPV, qui entrouvre le rideau sur une réalité inimaginable : l'horreur pure existe, à deux pas de chez nous.



pendant trois ans, ils l'ont cherché partout. De 2017 à 2020, l'office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) où officient 55 policiers, gendarmes, psychologues et administratifs, en charge, entre autres, de la lutte contre les réseaux pédopornographiques internationaux, a traqué – en collaboration avec Europol et Interpol, le FBI et le « Queensland Police Service » d'Australie ou encore la police de Nouvelle-Zélande – un internaute sévissant depuis plusieurs années sur le Darknet, sous le pseudonyme de « Kall ».

En 2017, Kall partage sur le site *Kidsworld* des photos et une vidéo pédopornographique qu'il présente comme étant « de sa propre production ». Une première série de fichiers, intitulée « Kall/Cassy », est composée de 136 photos et d'une vidéo où apparaît une fillette d'environ 5 ans. À plusieurs reprises, on y voit en gros plan un sexe d'homme en érection pénétrer partiellement le vagin de la petite fille. Certains clichés montrent le sexe de la jeune victime recouvert de sperme. D'autres la présentent le visage caché par un masque blanc. Et sur d'autres encore, elle porte des sous-vêtements

Les détails sordides consignés dans les procès verbaux ne manquent pas quand il s'agit de décrire les agissements du père de famille qui se cachait sous le pseudo de « Kall ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DIRECTION CENTRALE DES POLICES JUDICIAIRES  
OFFICE CENTRAL POUR LA  
REPRESSION DES VIOLENCES  
AUX PERSONNES, RUE DES TROIS  
FONTAINES  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01 49 87 85 55  
Fax : 01 49 87 85 55  
Code INSEE : 92099251  
P. V. : n° 2020/00204 / 13

OBJET : ANNEXE RECOURNEMENT  
EUROPOL

APRES :  
CIX

Nous, [redacted]  
ADJUDANT CHEF DE GENDARMERIE  
En fonction à la DCPJ/DLCOJP

Le deux juillet, quinze heures

PV n° 08580/2020/000201  
**PROCES-VERBAL**

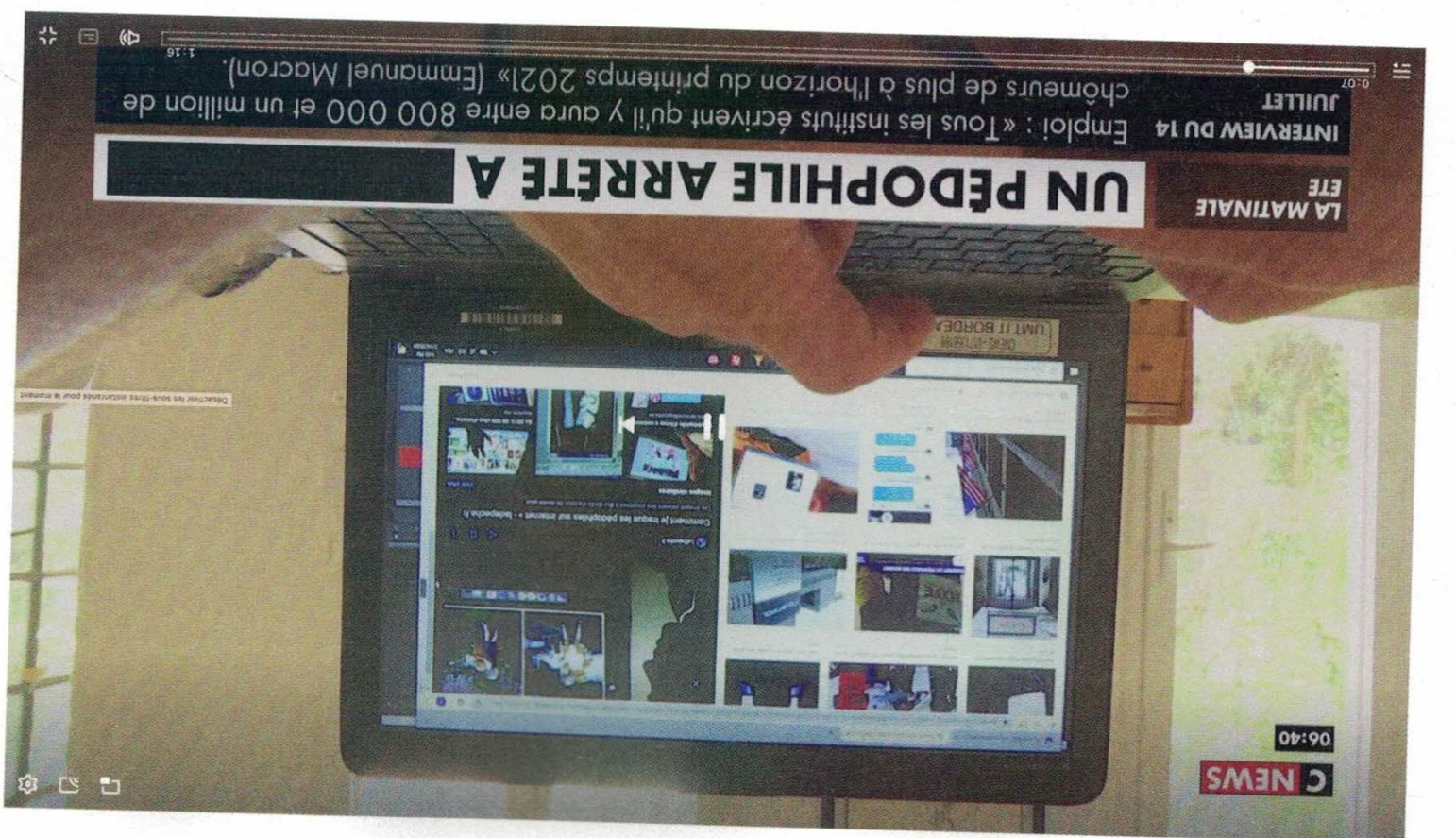
OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à Nanterre 92  
Nous trouvons au service  
— Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,  
— Vu les articles 70 et suivants du Code de procédure pénale, —  
Ce jour, pour faire suite à la demande que nous avons effectuée, recevons de  
EUROPOL un « CROSS-MATCH REPORT » (Rapport de recoupement) établi à  
partir des éléments d'investigation partagés par l'ensemble des services de police  
internationaux travaillant sur le Darknet. Ces éléments sont reçus lors  
d'opérations de cybersurveillance de ces services ou sont extraits des serveurs  
des services de police ayant permis de localiser et de saisir un serveur  
En ce qui concerne l'internaute Kall, les recoupements ont été effectués à partir  
des éléments reçus lors de deux opérations de police « DARKNET » et  
« PADJIER » du Federal Bureau of Investigation (FBI) américain, l'opération  
« EISSRO » d'EUROPOL, du Queensland Police Service ainsi que l'opération  
« RHODES » d'EUROPOL.  
Des renseignements détaillés par EUROPOL, il apparaît que plusieurs mois de  
pédopornographies du Darknet ont pu être découverts.  
Nous remercions particulièrement les mots de passe suivants :

[redacted]

Nous remercions que nos mots de passe tous créés par Kall, pour accéder à ses  
comptes utilisent les termes : « [redacted] » et « [redacted] ». Rapports qui le suspect dans  
cette procédure les termes : « [redacted] » et « [redacted] ».  
Informons le document « CROSSMATCH REPORT » reçu de EUROPOL  
passé de l'internaute Kall sur un accès à différents sites  
Ajoutons les documents et le DVD-Rom  
Ces annexes —

L'Officier de Police Judiciaire  
[Signature]

202006050913





« Fillette de 3 ans maintenue sur les genoux de Maman pendant que le père et le fils de 9 ans la baisent ». Il s'agit, effectivement, d'une vidéo mettant en scène une fillette d'environ l'âge indiqué, de type asiatique ou sud-américain, qui subit un viol de la part d'un homme et d'un jeune garçon tandis qu'une femme la maintient physiquement. Kalli fournit le lien de téléchargement de cette vidéo et ses codes de décriptage. Il apparaît que le fichier a été téléversé sur les serveurs d'un célèbre fournisseur d'accès français : Free. Un acteur, hélas bien connu des cyber pédo-patrouilleurs, de la police et la gendarmerie... Le Monde s'en est, d'ailleurs, fait l'écho en mars 2023 [voir l'encadré, NDLR]. Une réquisition est donc adressée par les enquêteurs de l'OCRVP à l'opérateur internet afin de connaître l'adresse IP qui a transféré la vidéo en question sur le serveur. Il s'avère qu'il s'agit de l'adresse d'une femme, Mme B., épouse de M. B., un cantonnier demeurant dans un petit village, à une trentaine de kilomètres de Bordeaux, avec lequel elle a eu trois enfants : Antonin, né en 2006, Elise, née en 2012 et Charlotte née en 2015. Ce cantonnier sans histoires, au casier judiciaire vierge, serait Kalli ? Depuis 2015, il est agent technique territorial de plusieurs communes girondines. À part un petit dossier de surendettement en cours, rien de bien saillant dans son existence pépère...

Dans leur traque du pédocriminel, les membres de l'OCRVP ont collaboré avec Eurpol et Interpol, le FBI et le « Queensland Police Service » ou encore la police néo-zélandaise.

Le 18 mai 2020, dans le cadre d'investigations menées sous pseudonymes sur le Darknet, Kalli vient de partager sur le site Phenixrising une vidéo intitulée « 3yo girl held in Mom's Lap while Gyro son and father fuck her » (soit

EURPOL Information Exchange message

For information 1575126-5-1 Sent 02/07/2020 11:52 (GMT+01:00 Daylight Time)

From: SOC - AP Twiss  
 Send date: 02/07/2020 11:52 (GMT+01:00 Daylight Time)  
 To: France  
 Other crime area (out-of-headers): Child sexual abuse and exploitation; Child sexual abuse material

Confidentiality: European Unclassified - PRL  
 Handling code: NS  
 Analytical product type: Not applicable  
 Case nat. ID: DANKNET USER - KALI  
 Subject: Updated CRN report - KALI

Personal communication: Four Subdomain WOND - OCWVP  
 Crime related content: Dear colleagues, Please find attached a CRN which was produced in 2018 related to the user/kali. This report is now 160 therefore it can be included in your proceedings. For your convenience, the embedded files are also attached to this SIENA.

Reason for transmission: SOC - AP Twiss

Status Properties: Note: Assigned unit: SOC AP Twiss  
 Assigned user: [redacted]  
 Status: Sent  
 Size (KB): 1402  
 Created: 02/07/2020 11:52 (GMT+01:00 Daylight Time)  
 Modified: [redacted]  
 Version: 2.0 - This is the current version of the message.  
 Handling code: 02/07/2020 19:10 (GMT+01:00 Daylight Time)

Attachments:  
 [1] Attachment 1 (KALI) (131606)  
 [2] Attachment 2 (KALI) (130537)  
 [3] Attachment 3 (KALI) (48720)

Ce cantonnier sans histoires, au casier judiciaire vierge, serait Kalli ? [...] À part un petit dossier de surendettement en cours, rien de bien saillant dans son existence pépère... ))





Le 2 juillet 2020, le rapport de recoupement d'informations établi entre Europol, le FBI et le « Queensland Police Service » de passe utilisés par Kall pour accéder à des sites pédopornographiques sur le Darknet. Ces mots de passe sont souvent similaires, utilisant les lettres « M » et « B » qui correspondent aux initiales du nom et prénom du cantonnier M. B. Les soupçons des enquêteurs se confirment.

**Ces derniers procédent alors à une comparaison entre les photos et vidéos pédopornographiques produites par Kall en 2017 et celles en ligne sur le compte Facebook de son épouse.** Ils constatent que certains des vêtements portés par les petites

**Sur la série nommée « KALLICASSY, constatons les éléments suivants : —**

- Sur l'image intitulée « SAM\_0272 » : Constatons que le tissu se trouvait en dessous de la petite fille est de couleur marron avec des lignes plus foncées. —
- Sur le compte Facebook de [REDACTED] remarquons une photographie présentant un haut à manche longue de couleur blanc avec des rayures de plusieurs couleurs. —
- En son centre se trouve un chat de couleur blanc avec un nœud rose autour du cou avec le prénom « Marie » inscrit en dessous. —
- Précisons que ce cliché est daté du 04/11/2017, il supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit : « Tee shirt Marie 2 ans 4e ». —
- Remarquons que les tissus présents sur les deux images semble correspondre. —
- Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 1 ». —

**Sur la série nommée « KALLICASSY, constatons les éléments suivants : —**

- Sur l'image intitulée « SAM\_0272 » : Constatons que le tissu se trouvait en dessous de la petite fille est de couleur marron avec des lignes plus foncées. —
- Sur le compte Facebook de [REDACTED] remarquons une photographie présentant un haut à manche longue de couleur blanc avec des rayures de plusieurs couleurs. —
- En son centre se trouve un chat de couleur blanc avec un nœud rose autour du cou avec le prénom « Marie » inscrit en dessous. —
- Précisons que ce cliché est daté du 04/11/2017, il supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit : « Tee shirt Marie 2 ans 4e ». —
- Remarquons que les tissus présents sur les deux images semble correspondre. —
- Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 1 ». —

**PROCES-VERBAL**

PV n° 08590/2020/000201

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à NANTERRE - à compétence nationale

BRIQUADER DE POLICE

En fonction à la DCPJ/DCRFP

Le dix-huit Juin, à dix heures

REPONDRE PROCE-VERBAL  
 MAJON GENERAL DE LA POLICE JUDICIAIRE  
 OFFICE CENTRAL FEDERAL  
 REPRESENTANTS VIOLENCES  
 FANTANTO  
 82000 NANTERRE  
 TEL : 01 40 57 55 55  
 FAX : 01 40 57 55 55  
 CODE 9356 : 99200201

P. V. : n°2020000201

AFFAIRE :  
 CIX  
 OBJET :  
 COMPARAISON IMAGES  
 PÉDOPORNographiques  
 PUBLIÉS PAR KAU SUR LE  
 DARKNET IMAGES DU COMPTE  
 FACEBOOK [REDACTED]

D9



filles abusées sont identiques à ceux des enfants du couple, laissant imaginer sans peine que les victimes apparaissant sur les photos pédopornographiques sont bien leurs filles.

Quelques jours plus tard, le 7 juillet au matin, M. B. est interpellé sur son lieu de travail et placé en garde à vue. En procédant à la fouille de son véhicule personnel, les enquêteurs vont découvrir dans le vide-coches deux feuilles de format A4. Sur la première, vraisemblablement arrachée à un livre, la photo en noir et blanc de deux petits enfants totalement nus. Sur la seconde, quatre images pédopornographiques. Trois d'entre elles représentent des sexes masculins pénétrant en gros plan l'anus ou le vagin de petites filles non identifiables. La quatrième



— Sur l'image intitulée « SAM\_0332 » : Constatons que la chaussure portée par l'enfant semble être un élastique de couleur rose, des points de couleur dorée et ce qui semble être un lapon de couleur marron. —  
— Sur le compte Facebook de [redacted] se trouve un cliché publié en date du 02/10/2012, et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit « 3 paires de chaussures 17/18 2,50€ ». —  
— En effet, sur l'une des trois paires de chaussures vendue, remarquons que l'une d'elle (celle se trouvant la plus à droite) est similaire à celle présente sur l'image « SAM\_0332 ». —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 5 ». —

— Sur l'image intitulée « SAM\_0332 » : Constatons que la chaussure portée par l'enfant est un élastique de couleur rose, des points de couleur dorée et ce qui semble être un lapon de couleur marron. —  
— Sur le compte Facebook de [redacted] se trouve un cliché publié en date du 02/10/2012, et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit « 3 paires de chaussures 17/18 2,50€ ». —  
— En effet, sur l'une des trois paires de chaussures vendue, remarquons que l'une d'elle (celle se trouvant la plus à droite) est similaire à celle présente sur l'image « SAM\_0332 ». —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 5 ». —  
— La photographie a été publiée le 11/01/2017 et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit : « Débardeur T39 12 mois de [redacted] qui nous retranscrivent en trouve en son centre l'aveugle du dessin aimé « T39 et Grosmir ». —  
— Précisons que le [redacted] est similaire à celui de couleur blanc. —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 2 ». —  
— Sur l'image intitulée « KALVANAS » : Constatons les éléments suivants : —  
— Sur l'image intitulée « 1489E1435 » : Constatons que les basus présents sur la photographie du compte Facebook [redacted] sont similaires aux basus présents sur la photographie intitulée « 1489E1435 ». —  
— Cette photographie a été publiée le 02/10/2012 et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit : « Pyjama 5 mois de [redacted] ». —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 3 ». —  
— Sur l'image intitulée « SAM\_0335 » : Constatons que la hauteur de couleur rouge portée par l'enfant est similaire à celle présente sur la photographie du compte Facebook de [redacted]. —  
— En effet, la couleur du haut et la base de la fermeture semble correspondre sur les deux images. —  
— Le cliché a été publié en date du 04/11/2017 et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit : « Veste écot 12 mois mais bébé 18 mois de [redacted] ». —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 4 ». —  
— Sur l'image intitulée « SAM\_0332 » : Constatons que la chaussure portée par l'enfant est un élastique de couleur rose, des points de couleur dorée et ce qui semble être un lapon de couleur marron. —  
— Sur le compte Facebook de [redacted] se trouve un cliché publié en date du 02/10/2012, et supporte un commentaire que nous retranscrivons comme suit « 3 paires de chaussures 17/18 2,50€ ». —  
— En effet, sur l'une des trois paires de chaussures vendue, remarquons que l'une d'elle (celle se trouvant la plus à droite) est similaire à celle présente sur l'image « SAM\_0332 ». —  
— Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARAISON 5 ». —  
— Sur l'image intitulée « 1489E1435 » : Constatons sur la gauche de l'image un essu supportant plusieurs points de couleurs différentes. —  
— Remarquons sur le profil Facebook de [redacted] une photographie contenant une palette de couleurs blanche avec plusieurs points de couleurs. —  
— Constatons que la couleur pré-décrite semble similaire au tissu de l'image « 1489E1435 ». —  
— La photographie du compte Facebook est datée du 27/09/2016 et supporte un commentaire que nous nommons « COMPARAISON 6 ». —





*La robe de princesse que portait Charlotte lors d'une des agressions de son père.*

photo représente une petite fille à demi nue, allongée sur le dos, sexe et anus apparents. Un sexe d'homme adulte sodomise la fillette, tandis qu'un autre sexe en érection éjacule dans la bouche de cette dernière. Toujours dans le même vide-poches est découvert un sachet transparent en plastique contenant une culotte d'enfant.

Les enquêteurs se rendent alors au domicile du mis en cause. Dans la chambre des jeunes Elise et Charlotte, ils découvrent des déguisements identiques à ceux portés par les petites victimes apparaissant sur les fichiers pédophiles de 2017.

Dans la chambre parentale, les enquêteurs saisissent une housse de couette correspondant en tout point au drap aperçu en fond sur ces mêmes fichiers.

Dans la table de nuit, ils trouvent également deux jarretières – dont une en dentelle



*La chambre des deux enfants.*

**60 000 fichiers pédopornographiques. portable contient, quant à lui, environ Darkweb. Le disque dur de son ordinateur**

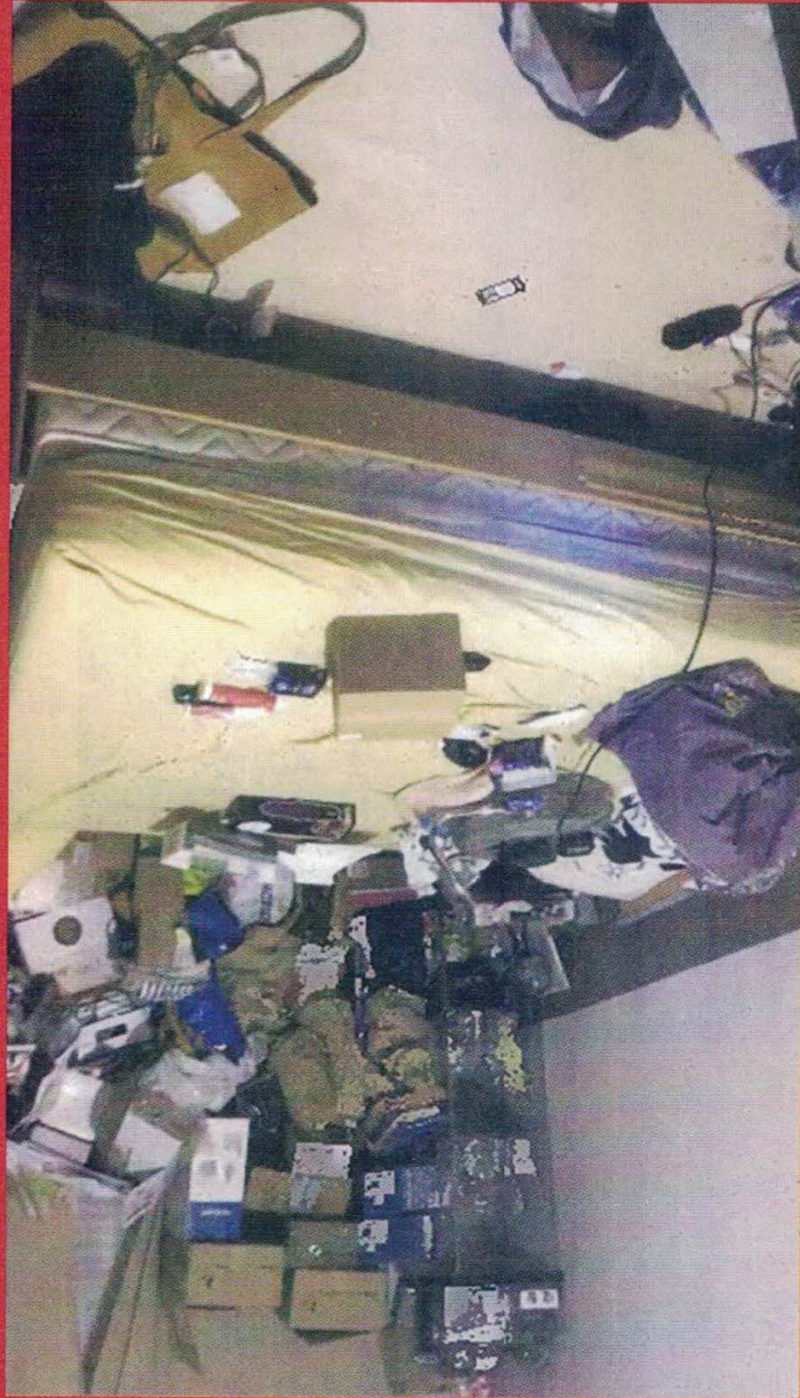
de M. B. a bien été utilisé comme serveur TOR² pour l'hébergement de divers sites du Darkweb. Le disque dur contenu dans l'unité centrale découverte dans le salon contient une multitude de fichiers relatifs à l'hébergement de services cachés sur TOR, ainsi que des milliers d'autres fichiers pédopornographiques (plus de 15 000 sur Huit autres disques durs, trouvés dans un des disques).

blanche et ruban bleu – ainsi que sept sex-toys. Assistés par les spécialistes en cybercriminalité et par les policiers d'Europol, les enquêteurs vont également saisir tout le matériel informatique présent au domicile du couple. L'expertise permet de constater que le disque dur contenu dans l'unité centrale découverte dans le salon de M. B. a bien été utilisé comme serveur TOR² pour l'hébergement de divers sites du Darkweb. Le disque dur de son ordinateur portable contient, quant à lui, environ 60 000 fichiers pédopornographiques.



s'exprime en français, avec un léger accent du Sud. Après avoir éjaculé, l'homme dit : « Je t'ai bien inondée, ma puce, t'es toute trempée. »

L'analyse des téléphones saisis au domicile, au nombre de sept, permet aux enquêteurs de mettre à jour d'autres éléments compromettants : plusieurs dizaines de photos pédopornographiques, mais aussi



Sur une carte SD, contenant une kyrielle de fichiers de même nature, une vidéo va attirer particulièrement l'attention des enquêteurs. On y voit une toute petite fille, âgée de moins de 2 ans. Seule une partie de son visage est visible. La fillette est allongée et un homme adulte se masturbe au-dessus du corps de l'enfant. On ne voit pas le visage de l'individu, mais on entend parfaitement sa voix. Il y

Les perquisitions du domicile du pédophile ont livré de nombreuses preuves de ses crimes.



S'il confirme télécharger et détenir des images pédopornographiques depuis 2014, il déclare n'avoir commencé à en diffuser qu'en 2017. Au premier jour de sa GAV, il concède bien avoir fait « *quelques photos de nu* » de sa fille Elise, et lui avoir « *fait des caresses sur les parties intimes* » en 2017 ou 2018, alors qu'elle était âgée de 5 ou 6 ans. Néanmoins, il soutient que ça n'est arrivé qu'une seule fois, et se défend d'avoir fait subir le même sort à Charlotte. Dans un second temps, le lendemain, il revient sur cette version des faits et reconnaît avoir agressé sexuellement chacune de ses deux filles.

Concernant toujours la plus jeune, il finit par admettre qu'il lui était arrivé de prendre des



le brouillon d'un e-mail adressé à la société « *TinYSexDolls* » dans lequel M. B. demande à acheter une poupée sexuelle à l'effigie d'un nourrisson ou d'un enfant de moins de 2 ans, ajoutant qu'il est « *prêt à payer le prix nécessaire pour ce genre d'article* ».



Entendu dans le cadre de la garde à vue qui suit, M. B. va présenter une version pour le moins édulcorée des faits. S'agissant des objets découverts dans sa voiture, il explique qu'il a trouvé la culotte d'enfant en débarrassant un dépôt sauvage, dans le cadre de son activité professionnelle de cantonnier, et qu'il l'a conservée « *comme objet fétiche* ». Il admet que les images pédopornographiques sont également à lui, mais ne peut expliquer pourquoi il les a conservées dans sa voiture.

Il avoue utiliser le logiciel TOR et se cacher derrière le pseudonyme de « *Kali* ». Il raconte qu'il a commencé à aller sur le Darknet en 2014, « *par simple curiosité* », suite à un reportage sur TOR, vu à la télé. À l'occasion d'un long arrêt maladie dû à des problèmes de dos, ayant du temps libre, il dit s'être dirigé au hasard vers des sites pédopornographiques. Initialement « *choqué* », il reconnaît avoir fini par « *tomber dans l'engrenage* ». Au bout de deux ans, il va néanmoins franchir les échelons de la hiérarchie et passer du statut de simple « *invité* » à celui de « *super-administrateur* ». **Etc'est ainsi qu'il est devenu modérateur et administrateur des sites pédopornographiques nommés *Phoenix, Childapriori, Giriland, Boysandtaboos, Phoenixchat et Phoenixrising*... sans, dit-il, l'avoir cherché ! Il précise qu'il ne parle pas bien anglais mais qu'il utilise le service « *Google Traduction* » pour communiquer avec ses interlocuteurs.**



photos du sexe de l'enfant. En outre, un jour, il affirme avoir profité de l'absence de sa femme et de son fils pour aller plus loin. Il a caressé le vagin et le clitoris de l'enfant, et a frotté son pénis contre son sexe. Il a éjaculé sur son bas-ventre. Les faits ont eu lieu dans la chambre parentale, sur la housse de couette saisie lors de la perquisition. La fillette portait alors l'une de ses robes de princesse, également saisie par les enquêteurs ce même jour.

S'agissant d'Elise, il reconnaît aussi avoir pratiqué sur elle le même type d'aton-chements, mais seulement à deux reprises, alors qu'elle avait 5 ou 6 ans, dans sa chambre, puis dans la salle de bains. Il a utilisé des accessoires (le vibromasseur et la jarretière



saisis chez lui). À chaque fois, il a éjaculé sur le sexe de son enfant. Il a pris des photos et tourné une vidéo.

Il explique avoir pris les photos et la vidéo à des fins personnelles (« pour les garder ») mais confirme les avoir finalement partagées sur le Darknet, afin de rester en contact avec le groupe de pédophiles qu'il fréquentait virtuellement. **Il prétend que s'il tenait tant à rester en contact avec ces pédocriminels, c'était uniquement pour « mieux comprendre ce qu'il vivait lui-même ».** Il affirme, à cette occasion, avoir été lui-même violé par un proche de ses parents lorsqu'il était âgé de 5 ou 6 ans.

En revanche, il conteste catégoriquement avoir réellement pénétré sa fille Elise et se lance alors dans des explications spéculuses : « Je suis resté devant, je ne suis pas rentré dedans », admettant qu'il avait « appuyé un peu plus [...] pour que ça frotte un peu plus. » À la question de savoir si une partie de son sexe avait pu rentrer dans le vagin de la fillette, il nuance : « Peut-être une petite partie, juste le bout, le devant, c'est tout. J'ai pas forcé pour aller plus profond. » Confronté alors aux photographies qu'il a lui-même prises et diffusées, il tempère : « Ce n'est pas à l'intérieur ; bon, on va dire que les lèvres recouvrent, mais je ne suis pas dans le vagin. »

« Il explique avoir pris les photos et la vidéo à des fins personnelles, mais confirme les avoir finalement partagées sur le Darknet, afin de rester en contact avec le groupe de pédophiles qu'il fréquentait virtuellement. »



Elle lui demandait d'arrêter, car il lui faisait mal, mais sans succès. Ces agressions avaient lieu depuis longtemps, sans qu'elle puisse donner de date précise, et se reproduisaient "souvent" : "C'est quand il a envie." »

vêtements et ses propres draps. Grâce à ces repères, elle peut situer la date de l'une des photographies : Charlotte n'y a pas plus d'un an et demi.

On montre aussi à Viviane la vidéo de masturbation retrouvée lors de la perquisition qui identifie sans hésitation la voix de son mari. Elle suppose que le bébé, qui a les yeux bruns comme sa fille aînée, doit être Elise. Choquée, elle fond en larmes et dépose plainte contre son époux.

Le 9 juillet 2020, le parquet ouvre une information judiciaire pour « viol incestueux sur mineur par ascendant » concernant Elise, pour « agressions sexuelles incestueuses sur mineurs de 15 ans » à propos d'Elise et Charlotte, et pour « détention d'images pédopornographiques, enregistrées ou fixation d'images pédopornographiques, diffusion en bande organisée d'images pédopornographiques via un réseau de télécommunication électronique ».

En interrogatoire de première comparution, M. B. dit regretter ce qu'il a fait et être désolé pour ses filles, son épouse et son fils. Il est mis en examen et placé en détention provisoire.

Depuis sa geôle, le pédocriminel écrit à son épouse des lettres dans lesquelles il lui reproche de vouloir le quitter, et laisse planer la menace de son suicide. Il lui demande pardon pour

Elise, alors âgée de 8 ans, est entendue à son tour. Dans un premier temps, elle hésite à parler, expliquant que son père lui a demandé de garder le silence. Elle finit néanmoins par se confier. Parfois, son père lui demandait de venir dans la chambre de ses parents et lui mettait son « zizi » sur et dans « sa marguerite ». Elle lui demandait d'arrêter, car il lui faisait mal, mais sans succès. Ces agressions avaient lieu depuis longtemps, sans qu'elle puisse donner de date précise, et se reproduisaient « souvent » : « C'est quand il a envie », explique-t-elle. Elise ajoute que, malgré son souhait que tout ça s'arrête, elle n'avait jamais révélé ces faits à personne, car son père lui avait demandé de garder le secret, et qu'elle avait peur de ce qui pourrait lui arriver, si jamais elle entreprenait cette consigne. On tente alors également d'entendre Charlotte, 4 ans, mais très vite, en raison de son très jeune âge, il s'avère qu'elle n'est pas en mesure de répondre.

L'examen médico-légal d'Elise et Charlotte relève chez les deux fillettes l'absence de stigmatisation traumatique de la sphère génito-anale. Leurs hymens non déflorés permettent au médecin expert d'exclure une pénétration pénienne vaginale, mais pas d'éliminer d'autres faits de nature sexuelle, tels que des atouchements ou une pénétration digitale. L'expert précise que l'absence de stigmatisation de la région anale ne permet pas d'exclure un ou plusieurs actes de pénétration ou tentative de pénétration par cette voie.

Viviane, épouse de M. B. et mère des deux petites filles, commence son audition en expliquant qu'elle a toujours considéré son mari comme un père aimant, et n'a jamais nourri le moindre soupçon à son égard. À 15 ans, quand elle le rencontre, il en a dix-sept, et sera son unique relation sentimentale. Un an plus tard, M. B. quitte le foyer parental pour emménager chez sa mère. Le couple donne naissance à Antonin en 2006, puis à Elise six ans plus tard en 2012, et à Charlotte en 2015.

Lorsque les photos extraites des fichiers pédopornographiques de son mari lui sont présentées, elle identifie formellement ses petites filles. Elle reconnaît une tâche de naissance, leurs sous-vêtements, leurs



Malgré la déstabilisation psychologique majeure constatée chez les enfants, et le souhait de rupture totale avec le père exprimé de manière réitérée par son épouse, M. B. continue également d'écrire directement à ses enfants, alternant un ton léger ou pathétique, sans se préoccuper des angosses que ces lettres sont susceptibles de provoquer chez eux.

**les « erreurs » commises et projetée de revenir vivre en famille. Il accuse la justice de s'acharner sur lui et de vouloir « détruire leur amour ».** Il s'estime victime d'une injustice : « J'ai tué personne, je suis dégouté parce qu'il y a des gens qui sontpires que moi et qui sont dehors, en liberté surveillée. » Il parle de ses sentiments, de son mal-être, de son traumatisme d'enfance et de sa vie en prison. Il ne s'inquiète pas, en revanche, de l'état de ses filles.

1. « Point de Contact », c'est l'association qui met à disposition des internautes différents outils qui leur permettent de signaler de manière anonyme, gratuite et simple les contenus potentiellement illicites rencontrés en ligne. Lorsque le contenu est qualifié d'illicite, « Point de Contact » fait le lien avec les hébergeurs et plateformes numériques, afin d'en obtenir le retrait, ainsi qu'avec les autorités de police et de gendarmerie. Son site internet : [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)

2. Cet encadré est un extrait de l'article « Les viols d'enfants en webcams, angle mort de la lutte contre la pédocriminalité » Le Monde, 11 mars 2023.

« Si certains acteurs jouent le jeu, d'autres sont, en revanche, moins volontaristes. En 2020, le fournisseur d'accès Free, dont le fondateur, Xavier Niel, est actionnaire à titre individuel du Monde, s'est ainsi retrouvé dans le collimateur des forces de l'ordre par le biais de son service de stockage DL Free. Celui-ci était utilisé par ses clients pour héberger plus de 250 000 fichiers pédocriminels, que le fournisseur d'accès tardait à supprimer, malgré les signalements de la police. La situation lui a valu un rappel à l'ordre de la part des autorités, et le fournisseur d'accès a fini par mettre fin au service DL Free, à l'été 2021, pour le remplacer par un service de transfert de fichiers baptisé "Free Transfer". Si Free assure aujourd'hui collaborer "activement" avec les forces de police et "Point de contact", il reste le seul grand fournisseur d'accès français à n'avoir jamais rejoint l'association? » <sup>3</sup>

# DES OPÉRATEURS INTERNET PAS TOUJOURS COOPÉRATIFS...

**ENSEMBLE, RESTONS ATTENTIFS SUR INTERNET**

Vous avez rencontré un contenu choquant lors de votre navigation ?

Point de Contact vous permet de signaler anonymement, simplement et gratuitement tout contenu potentiellement illicite rencontré sur internet.

**CLIQUEZ, SIGNALEZ !**

[www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)

À PROPOS • LE SIGNALEMENT • LES RESSOURCES • LES STATISTIQUES • LES ACTUALITÉS

CLIQUEZ, SIGNALEZ !








# DEUX EXPERTISES PSYCHIATRIQUES : UN PORTRAIT ACCABLANT

considérables : inceste du père à l'égard de sa sœur, abus sexuels le concernant de la part d'une personne appartenant au cercle relationnel de ses parents, abus sexuels pratiqués sur lui par sa sœur. Son enfance est saturée par la sexualité : il évoque de manière quasi anodine une première relation sexuelle à 7 ans (!) avec sa cousine ou le visionnage de pornographie au même âge. L'enfance est aussi marquée par une pratique toxicomaniaque dès 10 ans, âge auquel il commence à sniffer de la bombe aérosol.

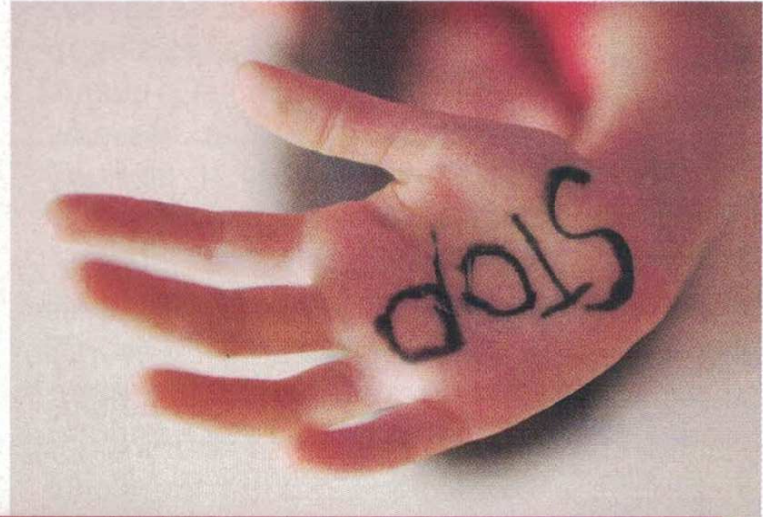
L'expert n'exclut pas que la narration de M. B. relève, en grande partie, d'une « problématique de roman familial », c'est-à-dire un récit construit avec des représentations subjectives, y compris d'un point de vue fantasmatique.

Si M. B. explique ses agissements par ce qu'il aurait lui-même vécu dans son enfance, l'expert souligne que dans la littérature scientifique, il n'a pas été mis en évidence de relation de cause à effet entre le fait d'avoir été victime d'abus sexuels pendant l'enfance et le positionnement pédophile à l'âge adulte. Et de rappeler : « Il existe, en effet, à la fois des personnes qui ont été victimes d'abus sexuels étant enfants et ont reproduit des actes identiques à l'âge adulte, des personnes qui n'ont pas subi d'abus sexuels étant enfants et ont commis des actes pédophiles, une fois adultes, et des personnes qui ont subi des abus sexuels dans l'enfance mais n'ont pas reproduit de tels actes à l'âge adulte. » Le sentiment de ce second expert, c'est que M. B. affabule :

Pour le premier expert, « M. B. ne présente aucun trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré le contrôle de ses actes au moment des faits. Il n'exprime pas véritablement de regrets. Il se recentre sur sa propre souffrance, et notamment la douleur qu'il dit ressentir depuis de très nombreuses années du fait de son passé de maltraitance. Il semble avoir pris conscience de la gravité de ses agissements et s'exprime par des phases de pleurs difficilement maîtrisables, comme pour justifier son repentir et ses regrets. Cependant, il n'exprime aucune véritable compassion vis-à-vis de ses filles, et ne s'interroge pas sur leur devenir. On relève des traits de personnalité perverse, au sens de l'utilisation de l'autre à des fins de plaisir, et de bénéfice sur le plan libidinal. Sur le plan criminologique, il existe des facteurs prédictifs de récurrence de savoir ses problèmes d'adaptation sur le plan relationnel, mais aussi des difficultés d'introspection et de remise en question véritable. Une injonction de soins dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire est opportune ».

La seconde expertise psychologique affine la première : « M. B. met abondamment en avant sa propre souffrance, pouvant même se montrer théâtral. Affectivement, il est immature et parvient difficilement à se décaler d'un positionnement égocentrique, pouvant constamment faire référence à lui-même en tant qu'enfant. Sa personnalité apparaît rigide et son niveau d'efficacité cognitive, faible, le sujet étant en difficulté d'élaboration psychique. Il décrit une enfance marquée par des traumatismes potentiellement





« L'explication qu'il fournit à sa recherche d'images pédophiles (la volonté d'avoir des explications, la tristesse ressentie en visionnant les images et l'impression qu'il avait qu'il fallait qu'il se fasse souffrir en continuant) tient davantage de l'excuse ou du prétexte puisqu'elle évacue totalement la jouissance de voir et de regarder pourtant présente dans son comportement. »

Si M. B. met abondamment en avant sa volonté de comprendre ses actes pour y remédier, l'expert doute : « S'il est possible que le sujet tire profit d'un travail psychothérapeutique, il convient néanmoins de garder à l'esprit sa rigidité de fonctionnement, ses difficultés d'élaboration psychique, ses faibles capacités cognitives et son rapport à la pulsion et à la jouissance, qui constituent autant d'écueils à cette démarche. »

M. B. minimise l'impact des faits sur ses enfants, notamment parce qu'il n'aurait pas été « violent ». Il pense, de ce fait, ne pas relever de la pédophilie : « Je suis pas agressif, je suis pas méchant, je suis pas violent. La pédophilie, c'est pas le mot qu'il faut. Le pédophile, c'est quelqu'un qui va agresser un enfant, l'enlever, lui faire vraiment mal, malheureusement. Ça se finit en drame. C'est quelqu'un qui va les battre, les tuer pour obtenir quelque chose. » Puis, il indique que sa prise de conscience vient du fait qu'Elise lui ait résisté : « Elle m'a appris quelque chose. C'est son "non"

qui m'a fait prendre conscience de ce que je faisais. » Cette inversion de la place de chacun (l'enfant apprend quelque chose au père et lui fournit des repères) témoigne d'un dysfonctionnement structurel dans le positionnement subjectif de cet homme. Quoiqu'il n'ait pas cessé ses agissements de lui-même, il affirme qu'il a été soulagé de se faire arrêter. Pourtant, il regrette d'être incarcéré et se présente comme indispensable à sa famille.

Enfin, le coup de grâce :

« M. B. insiste sur son attachement à l'égard de ses enfants. Pourtant, il manque d'empathie envers ses filles, et est dans le déni de leur souffrance comme conséquence de ses actes. Elles sont associées non pas à des personnes mais à leur corps, voire à une partie sexuelle de leur corps : on assiste potentiellement à la dépersonnalisation du corps de l'enfant en tant que personne pour l'envisager comme objet partiel et donc objet de jouissance. Avec la jouissance, l'autre élément évacué de la prise de conscience de M. B. est la dimension incestueuse de ses actes, qui est noyée dans le discours, voire banalisée. Sa personnalité semble structurée dans la perversion : perversion du rapport à la jouissance, de la prédominance de la pulsion scopique [qui fait regarder des écrans de façon insatiable, NDLR], de la centration narcissique, de la faille identifiatoire et du déni partiel comme mécanisme de défense privilégié. »

Charlotte et Elise ont fait l'objet d'une expertise psychologique. Pour l'experte qui les reçoit, « la première semble être impactée par la procédure. Elle présente des craintes à l'égard de la figure paternelle, et des figures masculines, en général. Elle manifeste, malgré tout, un attachement à son père, qui lui manque ».

S'agissant d'Elise, l'enfant manifeste un grand mal-être et confirmait auprès de la psychologue avoir été victime d'abus sexuels répétées de la part



de son père : une écriture des actes de pénétration douloureux, dans plusieurs positions. Elle a vu son père nu, la vu éjaculer. Elle a parfaitement compris la nature de ses actes. La petite fille « a développé une impossibilité à penser la sexualité, un effroi à l'égard de la figure paternelle et des hommes ». L'experte note chez l'enfant de 8 ans « une inhibition de la pensée, un mal-être et une empreinte traumatique ».

De son côté, on extrait M. B. de cellule pour être à nouveau interrogé sur ses activités sur le Darknet. Il explique s'être d'abord rendu sur des sites pédopornographiques pour pouvoir dialoguer avec des pédophiles, afin de comprendre les raisons qui les avaient conduits à développer leurs penchants pervers, et pour savoir si eux aussi avaient abusés sexuellement étant jeunes (« Je voulais comprendre comment on pouvait en arriver là et tomber aussi bas... »). Il ajoute qu'il s'est senti « accepté pour ce qu'il était » par ses interlocuteurs pédophiles. Puis il a commencé à regarder des photos. Il a pris l'habitude de consulter ces images tard le soir, deux à trois fois par semaine, lorsque son épouse dormait. Il avoue avoir ressenti de l'excitation sexuelle et s'être masturbé devant ces clichés. Il admet qu'il avait conscience que les mineurs qu'il voyait en photo étaient victimes d'agression. Il affirme que la consultation de ces sites le rendait de plus en plus « triste », mais qu'il ne pouvait s'en passer. Il précise qu'il a commencé à poster des photos pédopornographiques de ses propres filles en 2015, à la naissance de Charlotte. Les premiers clichés étaient des photos des filles en sous-vêtements. Puis il reconnaît être monté progressivement en puissance : « J'ai pris des photos entre deux essayages de robe de princesse et ensuite ça a dérapé. »

S'agissant des viols, M. B. commence par maintenir ses dénégations. Puis, confronté aux photographies qui lui sont présentées, il finit par admettre des pénétrations sur Elise avec son sexe, en confirmant explicitement que l'enfant n'a pas menti. Il refuse d'évoquer le nombre de fois où Elise et Charlotte ont subi des agressions sexuelles de sa part, prétextant qu'il vient à peine de commencer son suivi psychologique.

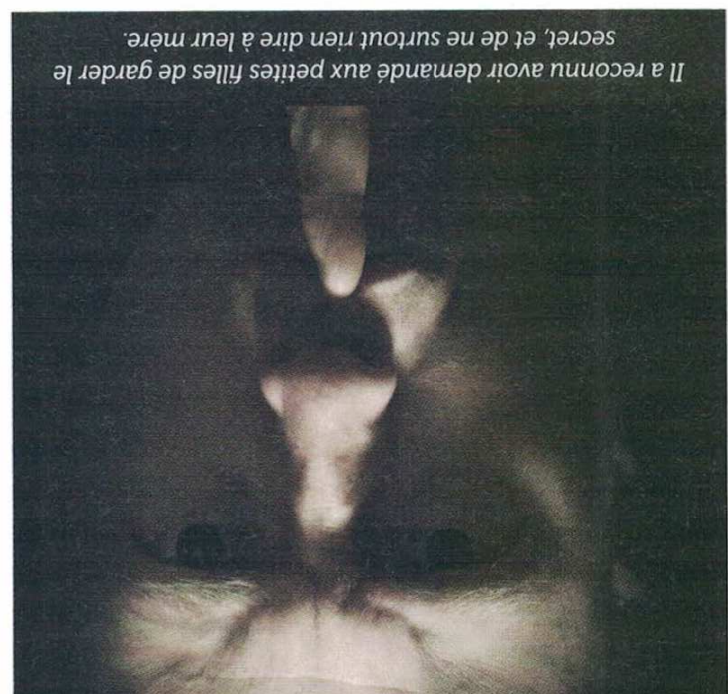
Il explique ses agissements par les viols qu'il dit avoir lui-même subis lorsqu'il avait 6 ans,

et interpelle.

Sur commission rogatoire, les enquêteurs entendent la sœur aînée de M. B. Elle se dit très choquée par les agissements de son frère, « particulièrement au regard de l'histoire familiale ». Elle explique : elle-même a été agressée sexuellement par leur père, étant enfant, et en a souffert toute sa vie, jusqu'à tenter de se suicider. Son frère a assisté à certaines de ces agressions. Ainsi, lorsqu'elle avait entre 10 et

Il affirme avoir spontanément mis fin à toute agression sexuelle en 2018, après que sa fille Elise lui ait demandé d'arrêter. Il dit avoir subitement réalisé ce qu'il était en train de faire, et avoir alors aussi cessé toute activité sur le Darknet. Ce n'est qu'à l'occasion du confinement de 2020, dit-il, qu'il s'est reconnecté, et ajoute que c'est là qu'il a commis l'imprudence technique d'utiliser un serveur français, ce qui lui a valu d'être identifié et interpelle.

Il ajoute qu'au moment où il commentait ces agressions sur ses filles, il traversait une profonde crise personnelle : sa mère venait de décéder, il était en arrêt de travail, avait des problèmes de sommeil et ne supportait plus de consulter les sites pédopornographiques sur lesquels il se rendait compulsivement. Il avait, du coup, pris beaucoup de médicaments (somniafères, morphine) pour s'en sortir. Il reconnaît qu'il a demandé aux petites filles de garder le secret, et de ne surtout rien dire à leur mère.



Il a reconnu avoir demandé aux petites filles de garder le secret, et de ne surtout rien dire à leur mère.



12 ans, il arrivait que son père l'attrape et se trotte contre elle en érection, en simulant le coït, et ce en présence de M. B., enfant également à cette époque. Questionné à ce sujet, M. B. confirme mais dit ne pas avoir compris, sur le coup, le sens exact de cette scène...

Il décrit pourtant une enfance empreinte de relations familiales malsaines : cette sœur submergée par son malaise qui se manifeste par des scarifications, des tentatives de suicide et des conduites à risque, ce père distant qui ne partage rien avec ses enfants, une fragile mère, auxiliaire de puéricultrice, ayant traversé des périodes d'anorexie et voué sa vie à la surveillance de sa sœur.

M. B. se décrit comme ayant été un enfant très discret, secret, se réfugiant dans le silence pour qu'on le laisse tranquille, qu'on ne lui fasse pas de mal, faisant en sorte d'être le plus transparent possible.

En 2010, la sœur de M. B. avait rompu l'omerta, et parlé des abus dont elle avait fait l'objet à toute sa famille, y compris devant son frère. Mais ce n'est qu'en 2020 après l'interpellation de ce dernier, et que leur cousine Sylvie, a révélé avoir été victime des mêmes abus de la part de ce même père, qu'elle porte plainte contre lui.

La sœur de M. B. explique aux enquêteurs qu'un jour, trois ou quatre ans avant son arrestation, son frère lui a confié en parlant de leur père : « J'ai peur d'être comme lui... » Mais son frère a-t-il, lui aussi, été violé enfant, comme il l'affirme ? Elle se souvient bien d'un certain « Patrick », ami de ses parents, qui avait un jour emmené M. B. aux toilettes de force, au camping, malgré la réticence de l'enfant. Mais elle ignore s'il s'y est passé quelque chose, comme elle ne se rappelle plus de l'identité précise de ce Patrick.

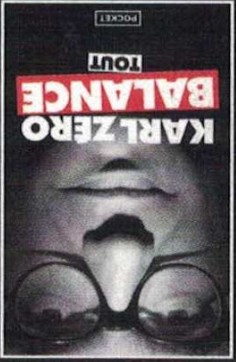
**En revanche, elle se dit très surprise par les connaissances en anglais et en informatique de son frère pour surfer ainsi sur la Darknet.** Enfin, elle se demande pourquoi, s'il se sentait attiré par les enfants et qu'il avait peur de passer à l'acte, son frère n'a pas demandé d'aide sur un plan médical ou psychologique.

1. Tous les prénoms ont été changés.

2. Le navigateur TOR permet de naviguer de façon anonyme sur le web grâce à un réseau informatique superposé mondial et décentralisé.

## KARL ZÉRO

Rédacteur en chef de L'En-  
vers des affaires et de la  
plateforme VOD karlzero.  
tv, réalisateur de *1 sur 5*, Karl  
publie la version poche de  
ses « mémoires », un road-  
trip punk des années 80 à  
nos jours !



3 que moi et qui sont dehors. »

B. B. est le père de M. B. et de sa sœur. Les policiers veulent l'entendre à son tour. On l'extrait de la prison où il est incarcéré, suite à la plainte de sa fille. Il a été peintre pour la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui en retraite. Il affirme n'avoir jamais eu connaissance d'abus sexuel dont son fils aurait pu être victime de la part d'un proche. Certes, le nommé Christian pourrait être le mari de sa cousine, mais il est décédé quelques années plus tôt.

Deux expertises psychiatriques de M. B. sont venues compléter le portrait du pédocriminel en vue de son procès [voir l'encadré, NDLR]. Jugé à huis clos du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, l'accusé encourrait jusqu'à 20 années de réclusion criminelle. Quatre associations de protection de l'enfance s'étaient constituées partie civile. Parmi elles, la « Fondation pour l'enfance » représentée par M<sup>e</sup> Céline Astolfé. L'avocate appelait à ne surtout pas banaliser la détention de ces images : « Derrière ces fichiers pédopornographiques, il y a des enfants qu'on n'entendra jamais. Ce n'est pas de la simple détention d'image. On oublie qu'on est en bout d'une chaîne de violences absolument innommables. » M. B., alias « Kall », a pris 20 ans.

Mais pour un M. B. à l'ombre, combien continuent à faire des victimes et à hanter tranquillement le Darknet ? Comme il disait lui-même : « Je suis dégouté parce qu'il y a des gens qui sontpires que moi et qui sont dehors. »